

AIDE SOCIALE A L'HÉBERGEMENT (ASH)

LISTE DES PIÈCES **OBLIGATOIRES**

EN VUE D'UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR
EN ETABLISSEMENT HABILITÉ OU FAMILLE D'ACCUEIL AGRÉÉE

(recto-verso)

Les pièces sont à transmettre sous la forme de photocopies.

POUR TOUT DEMANDEUR D'ASH		
ETAT-CIVIL	☐	- Carte nationale d'identité (copie recto verso). ou - Passeport de la communauté européenne. - Titre de séjour en cours de validité (pour les personnes de nationalité étrangère). - Livret de famille (<i>fournir toutes les pages relatives à vos enfants</i>).
	et ☐	ou à défaut - acte de naissance intégral et attestation de non filiation le cas échéant.
MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE	☐	- Jugement de sauvegarde de justice, curatelle, tutelle.
	☐	- Frais de gestion de la mesure de protection (mensuel).
COUVERTURE RISQUES	☐	- Attestation de complémentaire santé (mutuelle) avec échéancier des cotisations de l'année en cours.
	☐	- Justificatif de l'assurance responsabilité civile et son montant, le cas échéant.
RENSEIGNEMENTS MEDICAUX	☐	- Certificat médical détaillé datant de moins de 3 mois, sous pli confidentiel . (<i>uniquement pour un placement en famille d'accueil</i>)
DOMICILE DE SECOURS	☐	• Si vous vivez à votre domicile en tant que propriétaire ou locataire : - quittances de loyer couvrant les 3 derniers mois précédant votre date de demande d'aide sociale à l'hébergement ou charges de copropriété. - justificatifs de domicile (factures Edf /Eau)
	☐	• Si vous êtes hébergé.e par un tiers : - attestation sur l'honneur de la personne déclarant vous avoir hébergé à son domicile et mentionnant la date du début de votre hébergement et les quittances de loyer ou charges de copropriété de l'hébergeant couvrant les 3 derniers mois précédant la date de votre demande d'aide sociale.
	☐	• Si vous êtes déjà hébergé.e en établissement ou famille d'accueil - attestation du directeur de l'établissement ou de l'accueillant familial mentionnant la date de votre admission.
REVENUS	☐	- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition (année N ou N-1)
	☐	- Justificatifs de revenus du demandeur et de son conjoint (marié/pacsé) : pensions, retraites, salaires, indemnités journalières, allocation solidarité pour les personnes âgées, revenus locatifs, dividendes, rente d'accident de travail... datant de moins de trois mois.
	☐	- Attestation de dépôt d'une demande d'allocation logement ou notification d'attribution ou de refus de l'allocation logement avec numéro d'allocataire.
	☐	- Dernier relevé bancaire et d'épargne pour chacun des comptes.
PATRIMOINE	☐	- Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation (résidence secondaire)
	☐	- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (résidences principale et secondaire).
	☐	- Titres de propriété concernant tous les biens.

PATRIMOINE (suite)	☐	- Relevé de propriété de l'année en cours ou attestation du cadastre délivrée par la Direction Générale des Impôts (<i>Conservation des hypothèques</i>) prouvant l'absence de biens.
	☐	- Contrats d'assurance vie (daté et noms des bénéficiaires)
	☐	- En cas de bien dans l'indivision, le certificat de décès de la/du propriétaire.
	☐	- Acte notarié en cas de vente ou de donation.
AUTRE	☐	- Imprimé relatif aux conséquences de l'admission à l'Aide sociale au titre de l'hébergement, dûment complété, daté et signé par le bénéficiaire ou son représentant légal.
AU TITRE DES OBLIGÉS ALIMENTAIRES (époux, enfants, petits-enfants, gendres, belles-filles, partenaire lié par un Pacs)		
L'obligation alimentaire est un devoir défini par l'article 205 du Code Civil : « Les enfants doivent des aliments à leur père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin ».	☐	- Pièce d'identité (carte d'identité nationale, passeport ou titre de séjour.
	☐	- Livret de famille complet.
	☐	- Relevé identité bancaire ou postal
	☐	- Justificatif d'adresse (factures Eau/Edf)
	☐	- Avis d'imposition sur les revenus N ou N- 1
	☐	- Certificat de scolarité si le foyer comporte des enfants à charge entre 16 et 25 ans.
	☐	- Justificatifs de revenus
	☐	- Justificatifs de charges (enfants, loyers)
	☐	- Attestation d'engagement de paiement
	☐	- Echéancier des emprunts des prêts immobiliers, automobile, dettes en cours.
	☐	- Tableau amortissements des emprunts en cours.
	☐	- Extrait Kbis si entrepreneur.
PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		
	☐	- Notification de l'orientation délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise du Handicap (<i>adultes handicapé.e.s de – 60 ans</i>)
	☐	- Justificatif d'un taux d'incapacité de 80 % (AAH ou pension d'invalidité de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie et copie du dernier justificatif de versement de l'AAH

**LE DOSSIER COMPLET EST A DÉPOSER
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE**

Règles relatives à votre droit d'accès aux informations vous concernant contenues dans les fichiers de l'administration (Règlement Général de Protection des Données). Les traitements relatifs à votre demande sont automatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui protège les droits et libertés individuels. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement des administrations et organismes habilités à avoir connaissance de dossiers de l'aide sociale en application des articles L.133-5, L.221-8 du code de l'action sociale et des familles. Conformément aux dispositions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et du code des relations entre le public et les administrations modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations traitées et stockées informatiquement. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser par courrier postal à : Collectivité Territoriale de Martinique Hôtel de la Collectivité Territoriale Rue Gaston Defferre 97200 FORT DE FRANCE
